AVIS PUBLIC

Anjou
Montréal

ADOPTION

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE LOCALE RÉCURRENTE RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 134)

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 135)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que les règlements suivants seront adoptés à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le jeudi 14 décembre 2017, à 9 h, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7800 du boulevard Métropolitain, à savoir :

- Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services pour l'exercice financier 2017 (RCA 134);
- Règlement sur la taxe spéciale relative aux services pour l'exercice financier 2017 (RCA 135).

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 12 décembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Jennifer Poirier